

Etaient Présents : Gérard BONNIN, Bernard FAVRELIERE, Michel GUILLOTEAU, Bertrand BORRA, Jean LACHAUME, Sylvie ENON, Monique BENOIST, Jacques BENOIT, Michèle ARNAULT, Jean GIRET, Michel DUCLOU, Michel BREBION, Ariel FABIEN, Jean-Luc DUGAS, Charles POIRIER, Robert GIRAULT, Michel CORNUAULT, Bernard AUMOND, Patrice CHESSE, Gilles RAMPILLON, Claude FERJOU, Michel JOUTEAU, André MICHAUD (S), Bernard MENARD, Serge MAROLLEAU, Jean-Pierre BRUNET, Christelle POISSON, Pascal PILOTEAU, NOEL Jean-Marie (S), Jean-Luc ROY et Martine CHARGE

Etaient excusés : M. Jean-Michel BODIN, Jean-Paul GODET Jacques BITAUD, Marie-Laurence LUMINEAU, Gilles ONILLON, RABILLOUD Hélène et Jean Noël HAY,

Etaient absents : MM JOUBERT et M. TAUDIERE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance à 20H45 et nomme Monsieur Jean-Pierre BRUNET secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 mai 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président propose aux membres de prévoir un additif à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subventions aux associations

Les membres du conseil acceptent cet additif.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Etude financière et stratégique : pour information, point sur la réflexion en cours

Monsieur le Président a communiqué sur l'état d'avancement des travaux de réflexion dans le cadre de l'étude financière et stratégique.

Trois réunions ont eu lieu jusqu'ici; les élus continueront de travailler cet été et les réunions reprendront dès le 11 septembre prochain.

2 – Création de la commission intercommunale d'accessibilité

La loi n°2005-102 du 11/02/2005 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dans son article 46, oblige les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transport ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5000 habitants ou plus, de créer une commission intercommunale d'accessibilité.

Cette commission est présidée par le Président de l'EPCI qui arrête la liste des membres. Elle est composée de représentants de l'EPCI, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

a. Rôle de la commission

Elle dresse, dans un 1er temps, le constat de l'état de l'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle doit également s'intéresser au champ de la chaîne de déplacement (concrètement : les personnes handicapées peuvent-elles, en fonction des aménagements existants, se déplacer seules, d'un endroit à un autre sur le territoire – par exemple, se déplacer depuis les logements recensés accessibles, vers les services de la mairie, ou vers la boulangerie-) et recenser

les logements accessibles publics.

Cet état des lieux doit être rédigé, selon la loi, avant le 31 12 2009.

Dans un second temps, elle devra :

- élaborer le schéma directeur d'accessibilité
- faire des propositions pour améliorer l'accessibilité
- établir un rapport annuel (évaluation et suivi des réalisations, bilan des résultats obtenus, éventuellement proposition de programmes d'action de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant).

Elle joue un rôle consultatif et ne dispose pas de pouvoir de décision ou de coercition. Elle adresse son rapport annuel au Préfet du Département, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et espaces concernés par son rapport.

b. Les principes d'organisation et de fonctionnement de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la CCA :

Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

- présidence assurée par le Président de la CCA
- représentant de la CCA : le vice-président en charge du patrimoine intercommunal
- représentants des communes : impérativement, un élu communal, soit le maire, soit un élu responsable du patrimoine ou de la voirie ou un élu en charge des affaires sociales
- représentants d'associations d'usagers des services publics
- représentants des associations de personnes en situation de handicap

Les membres sont :

- **Président de la Commission :** GIRAULT Robert.
- **Collège Elus :** DURDON Olivier ; FAVRELIERE Bernard ; BITAUD Jacques ; GOURDON Roger ; POIRIER Charles ; AUMOND Bernard ; CHATAIGNIER Gilles ; BILLY Marie-Claude ; VERGNAULT Yannick ; FONTENY Jean-Paul ; LAFLESSELLE Patrick ; CAILLAUD Bernard ; BELLEANNEE André ; PILOTEAU Pascal ; JOUBERT André.
- **Collège représentants d'associations de personnes en situation de handicap :** MAUDET Serge ; LIEVRE Fanette.
- **Collège représentants d'associations d'usagers :** Dominique CHARTIER.

Organisation technique de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

- préparation et coordination générale : services de la CCA accompagnés d'agents techniques de certaines communes.
- s'agissant des volets cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les informations seront fournies directement par les communes aux techniciens de la CCA. Cependant, chaque commune devra identifier un référent technique. Ce dernier se chargera de collecter les informations (état de l'existant selon canevas pré établi, état d'avancement des projets, actions, programmation,...) pour les volets qui concernent la commune.
- s'agissant des logements accessibles, les informations seront fournies par le service habitat de la CCA, chargé de collecter les informations venant des bailleurs, des communes, ...

Fonctionnement de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

1ère phase : établissement de l'état des lieux (constat de l'existant concernant le bâti, les établissements recevant du public, les espaces publics, la voirie et les transports)

- 1ère réunion de constitution, présentation et explication des modalités d'élaboration du constat
- 2ème réunion pour validation du constat avant présentation au conseil communautaire

2ème phase : suivi de la mise en accessibilité avec élaboration de propositions de nature à améliorer les conditions d'accessibilité, et élaboration du schéma d'accessibilité

- réunion de la commission une fois par an (préparation technique préalable animée par les techniciens désignés par la CCA)
- la commission établit son rapport sur la base des informations transmises par les communes et présentées par elles lors de la réunion
- le rapport est présenté au Conseil Communautaire avant transmission au Préfet du Département, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables bâtiments, installations et espaces concernés.

Il a été proposé, aux membres du conseil de :

ADOPTER les principes d'organisation et de fonctionnement de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

AUTORISER la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Validation à l'unanimité

3- Garantie d'emprunt : emprunt contracté par Habitat Nord Deux Sèvres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'extension du foyer d'hébergement ADAPEI d'Argenton l'Eglise

Habitat Nord Deux-Sèvres procèdera prochainement à des travaux d'extension du foyer d'hébergement ADAPEI d'Argenton l'Eglise. Pour financer ces travaux, l'organisme va contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, trois emprunts pour un montant total de 1 321 300 €. La communauté de communes est sollicitée pour garantir ces emprunts. Monsieur le Président a proposer aux membres de bien vouloir autoriser la dite garantie.

Validation à l'unanimité

4- Autorisation au Président pour présenter les demandes de subventions et de prêts spécifiques pour l'acquisition du mobilier et du matériel de la MARPA

La communauté de communes mettra à disposition du CIAS, dès achèvement des travaux, les bâtiments en cours de construction à Cersay pour la MARPA. Ces bâtiments devront être meublés pour les parties communes, et équipés.

La CCA va donc procéder aux acquisitions de mobilier et équipements.

Monsieur le Président a proposer aux membres de bien vouloir l'autoriser à lancer les consultations afférentes à ces acquisitions et à déposer toutes les demandes de prêts et subventions possibles sur ces opérations.

Validation à l'unanimité

5- Action sociale de la CCA au bénéfice de ses agents : participation aux cotisations pour le contrat Groupe Prévoyance et adhésion au Comité National de l'Action Sociale

Monsieur le Président a proposer aux membres du conseil de valider la mise en place d'une action sociale au bénéfice des agents de la Communauté de Communes, conformément aux opérations de dépenses inscrites dans le cadre du budget primitif 2009.

Les deux actions proposées sont les suivantes :

- adhésion au comité national d'action sociale,
- participation, à hauteur de 25%, aux cotisations des employés contractant un contrat groupe Garantie Maintien de Salaire (actionnée en cas de passage à ½ traitement à l'issue du 3^{ème} mois d'arrêt)

Validation à l'unanimité

1 – Bibliothèques : demande de subvention DRAC

Dans le cadre du projet de réseau de bibliothèques, la Communauté de communes a élaboré le plan de financement de l'opération présentant entre autres une subvention de la DRAC.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé en juillet de cette année pour garantir un financement sur les enveloppes 2009 à hauteur de 40%. Tout dossier déposé plus tardivement passera sur l'enveloppe 2010 et ne sera pas garanti sur un financement à 40%.

C'est pourquoi Monsieur le Président a proposé aux membres du conseil de l'autoriser à déposer la demande de subvention sur la base du projet tel que défini, dans sa philosophie, en 2007, et modifié dans son organisation matérielle lors de la réunion du bureau du 26 mars 2009, confirmé en conseil communautaire du 31 mars 2009, à savoir passage de 4 sites à 3.

Ce dépôt de demande n'engage pas la communauté de communes à réaliser le projet si les orientations politiques dans ce domaine sont modifiées ; mais il permettra de garantir la potentialité de ce financement.

Eléments techniques présentés dans la demande de subvention :

- maillage du territoire
- surface globale des équipements sera de 756m² SHON sur trois sites
- mise en réseau des trois sites pour un accès direct aux équipements par tous les habitants ; avec mise en commun de tous les moyens mis en œuvre
- coût total des travaux : 1 168 174 .61 €
- financements : Europe pour 125 000 € DRAC pour 448 043.60 € Région CRDD 125 000 € et Conseil Général Proxima 228 600 €(total de 926 643.60 €).

Il a été proposé que le Conseil communautaire décide de valider la configuration du projet de réseau de bibliothèques, valide le nouveau plan de financement du projet de réseau de bibliothèque, et autorise les démarches pour des demandes de financement.

Validation à l'unanimité

2 – Bibliothèques : prêt CD et DVD

Lors du conseil communautaire du 07 novembre 2007, les conditions et les tarifs des abonnements avaient été fixés comme suit :

- * Les abonnements sont souscrits annuellement de date à date.
- * Les abonnements sont souscrits à titre individuel ou par famille

Trois types d'abonnements sont mis en place :

- * l'abonnement annuel pour le prêt de documents
- * l'abonnement annuel pour le prêt de CD
- * l'abonnement annuel pour le prêt de CD/DVD/K7

Selon es tarifs suivants :

- * l'abonnement annuel pour le prêt de document est gratuit,
- * l'abonnement annuel pour le prêt de CD est fixé à 5 €,
- * l'abonnement annuel pour le prêt de DVD/CD/K7 est fixé à 7,50 €;

Or ces supports sortent très peu.

Il a été proposé de mettre en place la gratuité des abonnements CD et DVD à partir de septembre 2009. Les objectifs sont de faire connaître le fonds CD/DVD et de communiquer dessus.

Une nouvelle réflexion devra avoir lieu ultérieurement sur la notion de gratuité des abonnements à l'ouverture des nouveaux équipements.

Validation à l'unanimité

3- Associations / demandes de subvention

La commission activités culturelles a étudié les demandes de subventions des associations du canton de l'Argentonais et préparé les propositions suivantes ;

En application du « règlement pour les demandes de subvention » ;

Association Entente sportive de St Cerbouillé - CERSAY

Objet de l'association : Pratique du football, former, encadrer et accompagner des jeunes. 7 communes adhérentes.

Objet de la demande : Soutien aux activités de qualité par l'emploi d'un accompagnant diplôme BPJEPS Sport collectif (diplôme d'état) + diplômes d'éducateur, 151,67h/mois à l'année. Type de public encadré : enfant, adolescents et adultes, le mercredi, vendredi et samedi de septembre à mai.

Proposition commission activités culturelles : 3 000€

Association Détours dans l'eau

Objet de l'association : Volonté de valoriser les disciplines sportives de plein air de manière citoyenne et respectueuse de l'environnement. Association qui s'implique sur l'ensemble du territoire argentonais. Proposition de prestations autour d'animations nature et patrimoniale par des sorties canoë, kayak et pêche de loisirs. Elle propose également des prestations de locations sur la période estivale.

Objet de la demande : Aide à l'accompagnement de qualité par un accompagnant diplôme d'état dans les disciplines canoë-kayak et pêche de loisirs. Contrat CAE à temps partiel de 24h/semaine annualisé. Projets 2009 : création d'un produit d'animation spécifique à destination des scolaires (en partenariat avec l'institut rural de Bressuire), développement de l'atelier pêche, développement des parcours de navigation, développement des outils pédagogiques, organisation de sorties club, participation à des manifestations locales (Festival des Arts en Terre d'Audace).

Proposition commission activités culturelles : 3 000€

Association « les mains dans les poches » - ARGENTON L'EGLISE

Objet de l'association : Gestion du groupe de musique « cirque 13 » et organisation de manifestations musicales.

Objet de la demande : Festival « des chansons et des étoiles » - Soirée familiale et festive où le public peut découvrir plusieurs groupes de chansons françaises (la plupart étant compositeurs interprètes, amateurs ou semi professionnels cherchant à se développer).

Le 12 septembre 2009 à l'îlot des planches – Argenton l'église

Public attendu : plus de 1 000 personnes.

Proposition commission activités culturelles : 658€.

Association Entente sportive de St Cerbouillé - CERSAY

Objet de l'association : Pratique du football, former, encadre et accompagner des jeunes. 7 communes adhérentes.

Objet de la demande :

1. Tournoi et match de football professionnel en faveur de jeunes de 6 à 20 ans. Tournoi réservé aux jeunes de 6 à 15 ans, toutes les équipes du canton et du thouarsais ont été invitées. Prévision de 350 à 450 jeunes. 23 mai 2009 (journée) à CERSAY

Proposition commission activités culturelles : 676€

Association Les Zelastick'

Objet de l'association : Organiser des évènements culturels locaux. Rencontres, échanges de savoirs, implication locale et sensibilisation à l'écologie sont les maîtres mots de l'association, le tout autour d'un thème fédérateur, souvent humoristique.

Objet de la demande : « Full patate », festival sur la pomme de terre – Objectif : privilégier les acteurs locaux, l'intergénérationnel, sensibiliser les festivaliers à l'environnement autour d'un thème

fédérateur et festif : la pomme de terre. Vise un public familial. Déroulement : concerts, marché bio, spectacles, conférences, marché artisanal, ateliers, jeux, restauration et buvette bio.

Public attendu : 500 personnes

28-29 et 30 août 2009 à la ferme de Mathurille à GENNETON

Proposition commission activités culturelles : 700€

Association Comité des fêtes de Bouillé St Paul

Objet de l'association : le comité des fêtes de Bouillé Saint Paul propose au public une saison des Arts de la Rue. Depuis 2006, le comité des fêtes se propose de renforcer le Festival des Arts de la Rue en proposant des temps de rencontre conjuguant arts plastiques, patrimoine et arts de la rue. Des spectacles gratuits sont alors proposés avec plusieurs représentations sur le week-end. Ainsi au détour d'une autre forme d'expression artistique, le public est invité à découvrir un spectacle.

Le Festival de juillet demeure le temps fort des Arts de la Rue avec une multiplicité de spectacles ouverts à la diversité des disciplines des arts de la rue (entrée payante).

Objet de la demande : Saison des arts de la rue 7 février et 20 septembre et festival BOUILLEZ les 4 et 5 juillet 2009. Le festival c'est :

- Diffusion de spectacles professionnels sur la thématique des arts de la rue, avec pour objectif d'ouvrir toujours plus à la diversité des disciplines des arts de la rue pouvant se pratiquer dans l'espace public et avec une place privilégiée pour les compagnies régionales ; accueil de la Cie Pyramid en lien avec la résidence d'artiste organisée par la CCA.

- Démarche d'éco-festival.

- Transformation de l'espace public. Proposition de travail pour l'aménagement du site avec la Cie ZO PROD de Poitiers et installation de certaines des œuvres déjà réalisées sur d'autres festivals.

- Projet artistique avec les bénévoles originaires de Massais, Genneton, Argenton l'église et Bouillé st paul

- Lien avec les projets du territoire : Festival des Arts en Terre d'Audace, Résidence d'artiste...

Cible : public mixte : festivaliers et population locale. Evolution de la politique tarifaire : entrées 35% de moins que 2008 et proposition de la gratuite pour les moins de 15 ans (en lien avec la résidence d'artiste organisée par la CCA et les interventions en milieu scolaire).

Proposition commission activités culturelles : 6 000€.

Association USCA – Cyclos VTT en Argentonais – Argenton les Vallées

Objet de l'association : Organisation du Roc d'Argent

Objet de la demande : Demande de subvention sur l'aide à la communication pour l'organisation du 16^{ème} roc d'argent, le 1^{er} dimanche de juillet. Attente de 500 à 600 participants.

Proposition commission activités culturelles : 238€

Validation à l'unanimité de l'ensemble des demandes de subventions.

3 – Groupe d'Appui aux Projets / bilan 2009, projet Rimbaud : pour information

Dans le cadre des GAP (Groupes d'appui aux Projets initiés par la Bibliothèque Départementale), une animation autour de l'univers de Rimbaud s'est déroulée de janvier à mars 2009 avec la Compagnie Métro Mouvance de Thouars et 3 classes de collège du territoire : Collège Blaise Pascal (Argenton-Les Vallées) : 17 élèves de 4e, collège Saint-Joseph (Argenton-Les Vallées) : 19 élèves de 3e, collège Molière (Bouillé-Loretz) : 14 élèves de 4e.

Au programme :

- dans les bibliothèques, lectures aux collégiens par les comédiens de la Compagnie Métro-Mouvance pour découvrir l'œuvre de Rimbaud : 3 lectures d'une heure
- Ateliers d'encadrement de lecture de textes de Rimbaud, menés par Marie Ragut, comédienne professionnelle : 3 séances d'1/2 heure par classe
- Accueil pour chaque autre 1/2 classe dans les Bibliothèques : 3 séances d'1/2 heure
- Lecture tout public dans les bibliothèques intercommunales d'Argenton-Les-Vallées puis de Bouillé-Loretz (40 personnes) par trois comédiens de la compagnie Métro-Mouvance.

Des objectifs atteints :

- Mise en place d'un projet culturel concerté autour de la lecture publique dans le cadre du GAP du Thouarsais
- Découverte des bibliothèques et de leur fonctionnement par les collégiens du territoire. Ce GAP amorce une démarche de partenariat entre les collèges argentonnois et les bibliothèques (partenariat déjà existant à Bouillé-Loretz)
- Offre d'une animation culturelle autour de la poésie pour des collégiens (période de création littéraire au programme des collèges) et proposition de lien avec le grand public (lectures ouvertes à tous)
- Apprentissage réussi des prémisses d'une théâtralisation des textes

Budget du projet :

DEPENSES		RECETTES	
Conception et réalisation	1 830 €	Région-CRDD	534 €
		Département	990 €
		CCA	456 €
TOTAL TTC	1 830 €	TOTAL	1 830 €

Le coût de la prestation demandée par la Compagnie Métro Mouvance à la Communauté de Communes de l'Argentonnois (1 830 €) tient compte de la subvention versée par la DRAC sur ce projet (1 000 €), dans le cadre de la Convention de développement culturel. Aussi le coût global de l'opération est de 2 830 €.

Bilan :

La mise en place de rencontres autour du livre avec les collèges du territoire doit être poursuivie afin de donner envie aux collégiens de venir dans les bibliothèques de l'Argentonnois. Jusqu'à l'ouverture des équipements restaurés et agrandis, ces projets se feront sur des petites échelles : des pistes d'animations sont en projet (club de lecture en partenariat avec une documentaliste du collège Blaise Pascal d'Argenton).

4 –Journées du patrimoine 2009 : pour information

- **INFO : Découverte du patrimoine de la CCA lors des Journées Européennes du Patrimoine**

Une invitation au voyage en Argentonnois, la vallée se découvre...

19 et 20 septembre

Horaires : samedi 15h-18h / dimanche 15-18h (permanences élus)

Dans les locaux de la Communauté de Communes, ancienne maison d'habitation transformée en bureaux administratifs, le public pourra découvrir le projet de valorisation de **la Vallée de l'Argenton** à travers différentes expositions, où seront présentées notamment les photographies de la « vallée vue du ciel » (panneaux présentant l'étude, les travaux du site du clos de l'oncle Georges, les photographies de Guillaume KOCH). Afin de mettre en avant les « sens et sensations », il sera proposé au public différents montages son (oiseaux, eau, amphibiens...) ainsi qu'une dégustation de produits locaux. De plus, le public pourra à cette occasion partir à la rencontre des richesses naturelles du clos de l'oncle Georges (livret découverte disponible à la CCA).

Pour ces journées il a été sollicité des volontaires pour assurer les permanences du samedi 19 et du dimanche 20 septembre 2009. Ont été volontaire :

Samedi 19 septembre 2009	
15h00 – 16h30	Ouverture CCA : M. GIRAULT Permanence : M. LACHAUME
16h30 – 18h00	Permanence : Mr DUCLOU Fermeture CCA : M. GIRAULT
Dimanche 20 septembre 2009	
15h00 – 16h30	Ouverture CCA : Mr BONNIN Permanence : Mr BONNIN et Mr BENOIT
16h30 – 18h00	Permanence : Mme POISSON Fermeture CCA : M. PILOTEAU

ECONOMIE

1- Projet de construction d'un atelier artisanal à Saint Aubin du Plain : demande de subvention

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment sur la ZEI du Bois Roux à Saint Aubin du Plain. A l'origine, ce projet a été défini en partenariat avec 2 entreprises : l'EURL Tournerie de l'argenton et l'EURL SOFILBOIS. Leur objectif est de s'associer pour développer des projets communs et s'équiper de façon commune. Puis l'entreprise VTI s'est rapprochée de la Communauté de Communes de l'Argentonnais afin d'être associée à ce projet.

Les architectes ont alors proposé un APS le 25 mai dernier. Le coût prévisionnel de cette construction s'élève à 660 700 €HT.

Cette opération semble réalisable avec le co-financement de l'Etat (DDR) et du Département (Proxima).

L'avant projet sommaire et le plan de financement prévisionnels seront présentés au bureau :

APS : bâtiment composé de manière à pouvoir recevoir jusqu'à 3 entreprises simultanément. L'ensemble proposera deux parties destinées à accueillir les bureaux et une 3^{ème} destinée à accueillir l'atelier. Le principe est de pouvoir disposer d'un bâtiment d'une construction la plus standard possible afin d'accueillir tous types d'activités.

Surfaces définies pour Sofilbois et la Tournerie :

- Ensemble bureaux 1/ sanitaires = 96,63 m²
- Atelier 1 = 605.20 m²

Surfaces définies pour VTI :

- Ensemble bureaux/sanitaires 2 = 46.55 m²
- Atelier 2 = 262 m²

Parties communes (local technique, chaufferie bois) = 56.80

Plan de financement :

DEPENSES	<i>en Euro</i>	RECETTES	<i>en Euro</i>
Construction	765 500	✓ Financements publics	
Dont option chaufferie bois	90 600	- D.D.R. 2009	122 500
Dont option Isolation acoustique atelier	14 200	- Proxima	100 000
Maîtrise d'œuvre	65 068	✓ Autofinancement, précisez	
Contrôle technique	9 600	: ● CdC Argentonnais	670 204
Mission SPS	6 300		
Etude géotechnique	3 554		
Frais divers et imprévus	42 510		
TOTAL HT	892 704	TOTAL *	892 704*
Tva	174 970		

* Si compensation de TVA, le total des recettes est égal au total des dépenses HT

Il a été proposé au membres du Conseil de :

VALIDER l'avant projet pour la construction d'un bâtiment artisanal sur la ZEI du bois Roux à Saint Aubin du Plain,

VALIDER les modalités de financement de l'opération projet pour la construction d'un bâtiment artisanal sur la ZEI du bois Roux à Saint Aubin du Plain

Validation à l'unanimité

HABITAT / AMENAGEMENT

1 – Validation de la commission d'attribution des aides au titre du Fonds d'aide habitat instauré par la Communauté de Communes de l'Argentonnais

Afin de former la commission d'attribution des aides habitat mises en place, la commission « Politique de l'habitat et du cadre de vie » propose les membres suivants :

Guyleine PAYRAULT	Jean GIRET	Michel BREBION	Bernard AUMOND	Raymond JACQUET	Bernard CAILLAUD
----------------------	---------------	-------------------	-------------------	--------------------	---------------------

Il a été proposé au conseil communautaire,
D'ADOPTER la composition de cette commission

Validation à l'unanimité

Une première réunion se déroulera le 22 juillet à 20H30.

AFFAIRES DIVERSES

1. Monsieur MENARD reprend la parole pour indiquer que le bilan du Festival des Arts en Terre d'Audace sera présenté au prochain conseil. Il a tenu à souligner, d'ores et déjà, la mobilisation des associations, des bénévoles et remercier collines FM pour la couverture médiatique de l'évènement.
2. Monsieur le Président indique aux membres que les demandes d'exonération de la TEOM doivent parvenir à la Communauté de Communes avant le 15 septembre 2009.
3. Dates à retenir :

Vice-présidents : le 16/07 à 16H00 et le 17/09 à 16H00

Bureau : le 11/09 à 16H00

Conseil : 30/09 à 20H30 à Moutiers sous Argenton.

M. le Président conclut en remerciant les membres du conseil et clôt la séance à 21H45.